

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (MB CineMotion)

Prestataire : Matty Brichard

Activité : Production audiovisuelle – tournage et montage vidéo

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des prestations de production audiovisuelle réalisées par Matty Brichard, comprenant notamment le tournage terrestre, les prises de vues aériennes par drone, le montage vidéo, l'étalonnage et la livraison des contenus finaux.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.

Article 2 – Devis et validation

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable.

Le devis est considéré comme accepté dès sa signature par le client ou après validation écrite par e-mail, message électronique ou tout autre moyen permettant d'établir l'accord du client.

La validation du devis entraîne l'acceptation des présentes conditions générales.

Article 3 – Acompte

Un **acompte** correspondant à **30 %** du montant total du devis est exigé à la validation de celui-ci.

La réservation de la date de tournage n'est effective qu'après réception de cet acompte.

Le solde est payable selon les modalités indiquées sur la facture.

Article 4 – Annulation et report

En cas d'annulation par le client plus de sept (7) jours après la validation du devis, l'acompte versé reste définitivement acquis au prestataire et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Toute demande de report de tournage reste soumise à l'accord du prestataire en fonction de ses disponibilités.

En cas de conditions météorologiques défavorables compromettant la sécurité du tournage ou des vols de drone, le prestataire se réserve le droit de reporter la prestation à une date ultérieure convenue avec le client.

Article 5 – Délais de réalisation

Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif.

Le prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour respecter les délais annoncés.

Un retard raisonnable ne peut donner lieu à aucune indemnisation, pénalité ou annulation de commande.

Article 6 – Obligations du client

Le client s'engage à fournir au prestataire l'ensemble des informations, autorisations et éléments nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

Le client garantit disposer des droits nécessaires concernant les logos, musiques, images ou tout autre contenu qu'il fournit au prestataire.

Article 7 – Modifications et retouches

Le client bénéficie d'une **(1)** série de modifications comprise dans le prix de la prestation.

Toute demande de modification doit être communiquée dans un premier temps par téléphone afin de permettre un échange clair sur les ajustements souhaités. À l'issue de cet échange, le client devra obligatoirement confirmer l'ensemble des modifications demandées par courrier électronique. Seules les demandes reprises dans cet e-mail de confirmation seront prises en compte.

Toute demande de modification supplémentaire après la réalisation de cette première série de retouches sera facturée en supplément selon le tarif en vigueur au moment de la demande.

Les demandes de modifications résultant d'un changement du brief initial, d'un ajout de contenu ou d'une modification substantielle du projet pourront faire l'objet d'un devis complémentaire.

En l'absence de retour du client dans un délai de trente (30) jours suivant l'envoi d'une version de travail, celle-ci sera considérée comme acceptée et la prestation sera réputée terminée.

Article 8 – Livraison des fichiers

La prestation comprend exclusivement la livraison du ou des fichiers vidéo finaux exportés dans le format convenu.

Les fichiers sources, rushes, projets de montage, éléments de travail, fichiers After Effects, projets Premiere Pro ou tout autre fichier brut restent la propriété exclusive du prestataire et ne sont pas inclus dans la prestation, sauf accord écrit préalable.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Les droits d'auteur sur les œuvres réalisées demeurent la propriété du prestataire jusqu'au paiement intégral des factures.

Après paiement complet, le client bénéficie d'un droit d'utilisation de la vidéo livrée conformément à sa destination prévue lors de la commande.

Toute revente, modification substantielle ou exploitation non prévue initialement devra faire l'objet d'un accord écrit du prestataire.

Article 10 – Utilisation à des fins promotionnelles

Sauf opposition écrite formulée avant le début de la prestation, le prestataire est autorisé à utiliser les vidéos, photographies extraites des vidéos ou captures d'écran réalisées dans le cadre de la mission à des fins de promotion de son activité (portfolio, site internet, réseaux sociaux, concours, présentations commerciales).

Article 11 – Frais de déplacement

Les déplacements sont facturés à raison de 0,40 € par kilomètre parcouru.

Les éventuels frais de stationnement, péages, hébergement ou autres frais spécifiques nécessaires à la mission pourront être facturés en supplément après information préalable du client.

Article 12 – Paiement et retard de paiement

Les factures sont payables dans le délai indiqué sur celles-ci.

Toute facture impayée à son échéance produira de plein droit et sans mise en demeure préalable des intérêts de retard conformément à la législation belge applicable.

Le prestataire se réserve également le droit de suspendre toute prestation en cours jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Article 13 – Responsabilité

Le prestataire est tenu à une obligation de moyens et non de résultat.

Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment en cas de panne matérielle imprévisible, de conditions météorologiques défavorables, de restrictions de vol drone imposées par les autorités ou de tout autre cas de force majeure.

Article 14 – Protection des données

Les données personnelles communiquées par le client sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion des prestations et de la relation commerciale.

Elles ne sont pas communiquées à des tiers sauf obligation légale.

Article 15 – Droit applicable et litiges

Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge.

En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux de Namur seront seuls compétents.